

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec

5 juin 2018 - ORDRE DU JOUR

A- Introduction

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 1^{er} mai 2018

B – Administration

1. Activités des élus pour le mois de juin 2018
2. Remplacement du système téléphonique à l'hôtel de ville
3. Combattre la pollution plastique

C – Urbanisme et développement durable

1. Refonte du plan d'urbanisme
2. Cession des infrastructures – Dossier Roseraie

D – Bibliothèque

1. Dépôt rapport annuel 2017

E- Loisirs et vie communautaire

1. Service de transport – Comité
2. Programme Nouveaux Horizons
3. Maintien des élèves de l'école Petit-Clocher

F - Sécurité publique et Incendie

G - Voirie et infrastructure

1. Facturation – Lignage de la chaussée
2. Programme d'aide à la voirie RIRL
3. Facturation – Achat de ponceaux
4. Achat d'un camion « pick-up »

H - L'acceptation des comptes

I – Divers

J - Suivi des questions

K - Tour de table

L - Période de questions (30 minutes)

M – Varia

N - Clôture de l'assemblée

5 juin 2018

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, tenue le 5^{ème} jour du mois de juin 2018, au 1350 du chemin Middle, 20h, formant quorum sous la présidence de madame Renée Rouleau, mairesse, et à laquelle session sont présentes les personnes suivantes:

Mesdames les conseillères Karyne Beaudin et Lyne Côté;
Messieurs les conseillers Gérald Grenon, Serge Beaudoin, Chad Whittaker, Chad Whittaker, et David Adams;

Également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Charles Whissell.

A - INTRODUCTION

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 20H03 heure

2018-06-128

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté sans ajout.

2018-06-129

Acceptation du procès-verbal du 1^{er} mai 2018

Il est proposé par Karyne Beaudin
Appuyé par Serge Beaudoin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit accepté sans modification.

B - ADMINISTRATION

2018-06-130

Activités des élus pour le mois de juin 2018 ou des frais de représentation peuvent être encourus

Il est proposé par Serge Beaudoin
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte les participations des élus aux activités suivantes :

1. Grandes rencontres du CCHR ;
2. Collation des grades de la Polyvalente Marcel-Landry – 7 juin ;
3. FARR – 15 juin.

2018-06-131

Remplacement du système téléphonique à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'évaluer la possibilité d'implanter une solution de téléphonie IP et que cette évaluation a été faite ;

CONSIDÉRANT les économies générées par ce changement sur une période de 24 mois et ce, malgré les frais de pénalité pour l'annulation des lignes d'affaires avec Bell Canada.

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par Serge Beaudoin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le directeur général monsieur Charles Whissell à mandater la firme IHR pour le remplacement du système téléphonique à l'hôtel de ville ainsi que l'annulation des lignes d'affaires à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et à la caserne pour un montant maximal de **\$6 000.00** plus les taxes applicables. Les téléphones de la bibliothèque et de la caserne seront remplacés par des téléphones IP.

2018-06-132

Combattre la pollution plastique

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui, c'est la [Journée mondiale de l'environnement](#), et que cette année, le thème est « *Combattre la pollution plastique* »;

CONSIDÉRANT QUE nous devons réfléchir à la responsabilité que nous partageons de protéger l'environnement pour des générations à venir ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire un geste en ce sens et par son geste inviter les citoyens à réfléchir comment eux-aussi peuvent faire la différence.

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Karyne Beaudin

Et résolu unanimement :

DE ne plus fournir des bouteilles d'eau en plastique aux membres du conseil et des employés municipaux dans le cadre de leur travail mais de leur offrir une alternative qui soit pratique et hygiénique.

DE demander à la MRC du Haut Richelieu d'adopter une politique afin de combattre la politique des plastiques au sein de leur organisation.

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2018-06-133

Mandat – Refonte plan d'urbaniste

CONSIDÉRANT le besoin pour la municipalité de revoir et mettre à jour son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme associés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mis au budget 2018 une provision financière pour effectuer ce travail de refonte;

CONSIDÉRANT la soumission de Gestim Inc. comprenant essentiellement :

- La révision et mise à jour du plan d'urbanisme;
- La rédaction de nouveaux règlements de zonage, lotissement, construction, permis et certificats, conditions d'émission de permis, tarification et, mise à jour des règlements à caractère discrétionnaire en lien avec la refonte.

Il est proposé par Chad Whittaker

Appuyé par Serge Beaudoin

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise le directeur général monsieur Charles Whissell à octroyer un contrat à Gestim Inc. pour la refonte du plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme associés tel que proposé pour un montant de **\$21 500.00** plus les taxes applicables. Il est entendu que ce travail de refonte se fera en collaboration avec le conseil municipal.

2018-06-134

Cession des infrastructures d'aqueduc et d'égouts – Domaine Roseraie

CONSIDÉRANT la résolution du conseil **#2006-07-108** acceptant de prendre en charge de réseau d'aqueduc et d'égouts de la société Condo Renaissance 2005 (**numéro de lot 5 106 932**) pour la somme d'un dollar (1\$);

CONSIDÉRANT QUE la position exacte du réseau ainsi qu'une servitude ont été établies par l'arpenteur Denicourt Inc. en 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la mairesse madame Renée Rouleau et le directeur général monsieur Charles Whissell à signer, auprès de la notaire Audrey Veillette, l'acte de cession au nom de la municipalité de Clarenceville.

D – BIBLIOTHEQUE

E - LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018-06-135

Service de transport - Comité

CONSIDÉRANT le projet pilote autoriser par la municipalité d'organiser un service de transport vers St-Jean pour la communauté et ce, en collaboration avec la table de concertation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet régional pourrait éventuellement être développé avec un regroupement des municipalités de la MRC du Haut Richelieu.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par Karyne Beaudin

Et résolu unanimement :

QUE la municipalité mandate Serge Beaudoin à siéger sur le comité « Service de transport ».

2018-06-136

Projet – Nouveaux Horizons pour les aînés 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit confirmer un projet à être soumis pour une subvention dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs admissibles peuvent recevoir jusqu'à **25 000\$** sous la forme d'une subvention dans le cadre du *Volet projets communautaires* ou jusqu'à **5 000\$** sous la forme d'une subvention, dans le cadre du projet pilote *Initiative de petites subventions*. Les projets doivent viser un ou plusieurs des cinq objectifs du programme:

- Promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
- Inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes;

- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
- Appuyer la participation et l'inclusion sociales des aînés;
- Fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants destinés aux aînés.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a jusqu'au **15 juin 2018** pour soumettre une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Serge Beaudoin
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville autorise le directeur général monsieur Charles Whissell à soumettre une proposition dans le cadre de ce programme d'ici le **15 juin 2018**.

2018-06-137

Maintien des élèves de l'école Petit-Clocher

CONSIDÉRANT QUE certains élèves qui fréquentent l'école Petit-Clocher sont à risque d'être déplacés l'an prochain dans d'autres écoles obligeant les tous petits à faire du transport supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil invite la municipalité de Noyan à également présenter son appui au Conseil d'Établissement.

Il est proposé par Serge Beaudoin
Appuyé par Karyne Beaudin

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de St-Georges-de-Clarenceville, en concertation avec la municipalité de Noyan, appui la demande du Conseil d'Établissement de l'école Petit-Clocher auprès de la Commission scolaire des Hautes-Rivières de maintenir tous les élèves dans leur école.

F - SÉCURITE PUBLIQUE ET INCENDIE

G - VOIRIE ET INFRASTRUCTURE

2018-06-138

Facturation – Lignage de la chaussé

CONSIDÉRANT l'acceptation du budget 2018.

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Serge Beaudin

Et résolu unanimement :

QUE la municipalité acquitte cette facture de Pavage Maska Inc. pour les travaux de lignage de la chaussée asphaltée de la municipalité au montant de **22 245.12 \$** taxes incluses.

2018-06-139

Programme d'aide à la voirie local (RIRL)

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale est disponible pour notre municipalité et regroupera l'ensemble des programmes qui étaient actifs jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est divisé en trois volets, soit :
1) Planification (Études. PIIRL et PISRMM), 2) Immobilisation (Travaux. RIRL, AIRRL, les PPA et ROAM), et 3) Entretien des routes et chemins;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise à niveau requis pour l'ensemble des chemins de la municipalité et qu'une priorisation des travaux est requis par le conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu :

QUE la municipalité autorise le DG à mandater la firme de consultant SM afin de soumettre une demande de subvention dans le cadre de ce programme pour l'entretien des chemins.

2018-06-140

Facturation – Achat de ponceaux

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par David Adams

Et résolu unanimement :

QUE la municipalité acquitte cette facture de 16792 pour l'achat de ponceau pour des travaux sur la rue Gilman au montant de **9 065.52 \$** taxes incluses.

QUE les ponceaux soient facturés aux citoyens concernés par ce projet.

2018-06-141

Achat d'un camion de type « pick-up »

CONSIDÉRANT l'adoption d'un budget de **\$25 000** pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cet achat sera financé à même les surplus de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par Serge Beaudoin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le directeur général monsieur Charles Whissell à faire l'achat d'un camion de type « Pick-up » pour un montant maximal de **\$25 000** taxes incluses.

H - L'ACCEPTATION DES COMPTES

2018-06-142

L'acceptation de la totalité des comptes et des dépenses autorisées pour le mois de mai 2018 par le directeur général

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes présentés pour un montant total de **289 299.22 \$** soient acceptés.

I - LE DIVERS

2018-06-143

Règlement #615 concernant les limites de vitesse du chemin Lakeshore

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4⁰ du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du Conseil municipal de St-Georges-de-Clarenceville tenue le 3 avril 2018 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro **2018-04-104**

EN CONSÉQUENCE

Le vote est demandé

Appuyé par Gérald Grenon, Serge Beaudoin, Chad Whittaker, et Lyne Côté

Opposé par Karyne Beaudin et David Adams

Et résolution à la majorité :

QUE le règlement numéro **615** soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur le chemin Lakeshore

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h sur le chemin Lakeshore entre la 1^{ère} rue et le chemin Arcade

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le **6 juin 2018**

J - SUIVI DES QUESTIONS

K - TOUR DE TABLE

L - PERIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

M – VARIA

N - LA CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé, appuyé et résolu : Que l'assemblée soit levée 21H10 heure.

Renée Rouleau, Mairesse

Charles Whissell, Directeur général